

Roland-Garros: La cour administrative d'appel de Paris confirme les travaux d'extension du stade

La cour administrative d'appel de Paris a rejeté, ce jour, les recours en appel des associations qui s'opposaient à l'extension du stade de Roland-Garros. La Ville de Paris salue cette décision qui vient confirmer la continuité des travaux de modernisation de ce stade emblématique.

Le 2 février 2017, le tribunal administratif de Paris a rejeté, par cinq jugements, les requêtes de plusieurs associations qui demandaient l'annulation de deux permis de construire accordés par la Ville de Paris, le 9 juin 2015, à la Fédération française de tennis pour la restructuration et la modernisation du stade de Roland-Garros.

Saisie en appel, la Cour administrative a confirmé ce jour la légalité des deux permis de construire délivrés par la Ville de Paris à la Fédération française de tennis. En écartant les différentes critiques faites au projet sur l'atteinte aux nombreuses protections du Bois de Boulogne et des Serres d'Auteuil, la Cour a souligné la qualité du projet et son insertion harmonieuse dans son environnement. À ce titre, la Cour écarte l'idée que la réalisation du court des Serres en lieu et place de serres chaudes et techniques fermées au public serait de nature à porter atteinte à l'inscription des Serres d'Auteuil au titre des monuments historiques ou à la vocation de promenade et de loisirs du Bois. Elle a également retenu que les procédures de concertation, d'étude d'impact et d'enquête publique avaient été menées conformément aux règles applicables. Elle retient encore que le projet respecte les règles du plan local d'urbanisme de Paris et en particulier que ni la réalisation du court des Serres ni la reconstruction du court «Philippe Chatrier » ne portent atteinte à l'intérêt et au caractère des lieux avoisinants.

La modernisation du site va donc pouvoir continuer sereinement. Anne Hidalgo, Maire de Paris, « se réjouit de cette décision qui s'inscrit en cohérence avec les avis favorables rendus par toutes les autorités compétentes, qui n'ont eu de cesse de démontrer depuis bientôt quatre ans la pertinence de ce projet, au fil d'une importante procédure de concertation et d'instruction ». Elle rappelle que « ce nouveau Roland-Garros va permettre de renforcer le rayonnement du tennis français à travers le monde » et « qu'il sera aussi un atout majeur dans l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 ».

Contact presse: Fiona Guitard / presse@paris.fr / 01 42 76 46 52